

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 MAI 2015**

I - PERSONNEL

1. Tableau des effectifs

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- de créer deux postes d'auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe afin de permettre des avancements de grade pour l'année 2015.

Le tableau des effectifs ainsi modifié est joint en annexe.

II - ANIMATION DU TERRITOIRE

1. Accueil périscolaire de Saint-Blaise :

a/ modification du règlement intérieur

b/ conventions financière, de mise à disposition du personnel, des locaux et des équipements avec la commune de Saint-Blaise

Où l'exposé de Madame MENARDI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité, en ce qui concerne l'accueil périscolaire de la commune de Saint-Blaise, de valider :

- le nouveau règlement intérieur incluant la nouvelle tarification des Nouvelles Activités Périscolaires soit : 10 euros par enfant et par mois,
- la convention financière,
- la convention de mise à disposition du personnel,
- la convention de mise à disposition de locaux et d'équipements municipaux.

2. Accueil des enfants de La Roquette sur Var sur l'accueil de loisirs de Castagniers

Où l'exposé de Madame MENARDI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires de nature à permettre l'accueil des enfants roquettans à l'ALSH intercommunal de Castagniers.

3. Accueil périscolaire de La Roquette sur Var : modification du règlement intérieur

Où l'exposé de Madame MENARDI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité, en ce qui concerne l'accueil périscolaire de La Roquette sur Var, de valider le nouveau règlement intérieur incluant :

- la nouvelle tarification des NAP soit 6 euros pour les élémentaires et 4 euros pour les maternels, par enfant et par mois
- les inscriptions par trimestre,
- la périodicité de paiement par trimestre.

4. ALSH multi-sites « les marguerites » et ALSH de Castagniers : convention de mise à disposition des équipements municipaux avec la commune de Castagniers.

Où l'exposé de Madame MENARDI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la convention de mise à disposition de l'équipement municipal, l'Ecole des Moulins située 15 route de Castagniers, entre la commune de Castagniers et le SIVOM Val de Banquière, pour le bon fonctionnement des activités de l'ALSH multi-site « Les Marguerites » et de l'ALSH de Castagniers.

III - PETITE ENFANCE

1. Création du réseau parentalité

Où l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la mise en place du Réseau Local Parentalité du SIVOM Val de Banquière, dans le respect des prévisions budgétaires

2. Inscription en liste d'attente dans les établissements : validation des modalités et de la fiche de pré-inscription

Où l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de rajouter un paragraphe dans les modalités de pré-inscription dans les établissements multi-accueil intercommunaux, précisant que le nombre de jours accordé en fonction des disponibilités de l'établissement par la commission intercommunale d'admission est garanti pour une période de trois mois.

Ceci afin de faciliter une recherche d'emploi effective. Au-delà de ce délai, le nombre de jours accordé sera diminué sans pouvoir être inférieur à une journée.

IV - CENTRE DE FORMATION

1. Formation des assistants maternels : positionnement commande publique auprès du Conseil Départemental

Ouï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à

- répondre à la consultation relative à la formation des assistants maternels, en tant que membre d'un groupement momentané d'entreprise avec l'IESTS au sein duquel le SIVOM prendra en charge 3 groupes sur le lot Est et la totalité des prestations relevant du lot 3 à savoir la formation de premiers secours.
- et à signer la convention de groupement avec l'IESTS qui sera mandataire du groupement.

V - SOCIAL

1. Portage de repas : fixation du coût du service et application des réductions et crédits d'impôts

Ouï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité de fixer le pourcentage du coût de livraison des repas à domicile permettant l'établissement des attestations fiscales, à :

- 44,44% du tarif pour le repas de midi uniquement
- 38,29% du tarif pour le midi et le soir.

VI – TRAVAUX / MARCHES

1 – Divers équipements du service des sports – Demande de subventions.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, destinée à compléter le financement de l'opération « divers équipements pour le service des sports ».

2 – Divers équipements du relais des assistants maternels – Demande de subvention.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, destinée à compléter le financement de l'opération « divers équipements pour le Relais Assistants Maternels ».

3 – Divers équipements et aménagements du pôle « animation du territoire » – Demande de subvention.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, afin de compléter le financement de l'opération « divers équipements et aménagements du pôle animation du territoire ».

4 – Divers équipements et aménagements de l'EMAI de Colomars – Demande de subvention.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, destinée à compléter le financement de l'opération « divers équipements et aménagements de l'EMAI de Colomars ».

5 – Divers équipements et aménagements de l'EMAI de La Trinité – Demande de subvention.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, afin de compléter le financement de l'opération « divers équipements et aménagements de l'EMAI de La Trinité ».

6 – Divers équipements et aménagements de l'EMAI de Castagniers – Demande de subvention.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, afin de compléter le financement de l'opération « divers équipements et aménagements de l'EMAI de Castagniers ».

7 – Divers équipements et aménagements de l'EMAI de Saint-Martin-du-Var – Demande de subvention.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, afin de compléter le financement de l'opération « divers équipements et aménagements de l'EMAI de Saint-Martin du Var ».

8 – Divers équipements et aménagements de l'EMAI de Tourrette-Levens – Demande de subvention.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF des Alpes-Maritimes, afin de compléter le financement de l'opération « divers équipements et aménagements de l'EMAI de Tourrette-Levens ».

9 – Mise aux normes de l'établissement « Li Calinous » à la Trinité – Demandes de subventions.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la CAF et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, afin de compléter le financement de l'opération « mise aux normes de l'EMAI de La Trinité ».

10. Divers aménagements de l'établissement multi accueil intercommunal de Levens – Délégation de maîtrise d'ouvrage et demandes de subventions.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération « divers aménagements de l'EMAI de Levens » ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 21 600€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Levens une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute autorisation, notamment au titre du droit des sols, utile au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la CAF des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

11 – Divers aménagements de l'établissement multi accueil intercommunal de Saint-Martin-du-Var – Délégation de maîtrise d'ouvrage et demandes de subventions.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération « divers aménagements de l'EMAI de Saint-Martin du Var » ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 10 600€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute autorisation, notamment au titre du droit des sols, utile au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la CAF des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

12 – Réaménagement de l'établissement multi accueil intercommunal de Saint-André de la Roche – Délégation de maîtrise d'ouvrage et demandes de subventions.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération « réaménagement de l'EMAI de Saint-André de la Roche » ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 700 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute autorisation, notamment au titre du droit des sols, utile au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la CAF, de l'Etat et des collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

13 – Divers équipements du service « Environnement / Brigades vertes » – Demande de subvention.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Président à solliciter une aide d'un montant aussi élevé que possible auprès de la Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, destinée à compléter le financement de l'opération « divers équipements du service environnement / brigades vertes ».

14 – Travaux de mise en sécurité du quartier de l'Adrech à Saint-Martin-du-Var – Délégation de maîtrise d'ouvrage et demandes de subventions.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération « travaux de mise en sécurité du quartier de l'Adrech à Saint-Martin du Var » ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 200 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute autorisation, notamment au titre du droit des sols, utile au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et des collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

15 – Réaménagement du pôle enfance de Saint-Martin-du-Var - Délégation de maîtrise d'ouvrage et demandes de subventions.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de réaménagement du pôle enfance de Saint-Martin du Var » ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 000 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Var une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute autorisation, notamment au titre du droit des sols, utile au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et des collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

16 – Rénovation de l'église de la Sainte Trinité et de la chapelle paroissiale à la Trinité – Signature de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de La Trinité et la Fondation du Patrimoine une convention tripartite selon le modèle annexé, relative à l'opération de rénovation de l'Eglise de la Sainte Trinité et de la chapelle paroissiale de La Trinité.

17 – Restauration du retable de l'Eglise Sainte-Rosalie à Tourrette-Levens - Délégation de maîtrise d'ouvrage et demandes de subventions.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de restauration du retable de l'Eglise Saint-Rosalie à Tourrette-Levens ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 60 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute autorisation, notamment au titre du droit des sols, utile au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et des collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

VII - FINANCES

1. Décision modificative N°1

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité à l'unanimité :

- de valider l'ouverture des opérations suivantes, financées comme suit :

Désignation	Coût total TTC	Subventions	Emprunt et/ou fonds propres	Participation / Affectation
Travaux de mise en sécurité du quartier de l'Adrech à Saint-Martin-du-Var (458...)	261 360€	130 680€	130 680€	0€
Restauration du retable de l'église Sainte Rosalie de Tourrette-Levens (458...)	60 000€	27 500€	32 500€	0€

- de rajouter 740 euros de crédits sur l'opération « aménagement d'un local d'archives à St-André de la Roche », financés en participations.

VIII - ENVIRONNEMENT

1. Action de prévention et de sensibilisation contre la prolifération de la dengue et du Chikungunya : demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 28 MAI 2015